



DEC152114INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Claude POMMIER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Claude POMMIER, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Claude POMMIER demeure affecté au Laboratoire Hubert Curien – UMR5516 – Saint-Etienne.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016, Monsieur Jean-Claude POMMIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC151590dr08

Décision portant nomination de Mme Candelas HUET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » – SRN

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la décision DEC142316INSU du 20 décembre 2012 portant nomination de M. Stéphane CORBEL aux fonctions de directeur de l'unité USR704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay » - SRN, à compter du 29 septembre 2014 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28/11/2007 ;

Considérant que Mme Candelas HUET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 25 septembre au 18 octobre 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Candelas HUET, Technicien de classe normale, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR704 - SRN à compter du 29 septembre 2014.

Mme Candelas HUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Candelas HUET est placée directement sous l'autorité du Directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nançay le 17 juillet 2015

Le Directeur d'unité
Stéphane CORBEL

Visa du Président de l'Observatoire de Paris
M. Claude CATALA

Date 10/08/2015

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Youssoufi TOURE

Date 29/09/2015

Visa du Délégué Régional CNRS
M. Eric BUFFENOIR

Date 13/10/2015

DEC152188dr08

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à M. David CHAULIN le 18 octobre 2013 par CNRS Formation entreprises ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David CHAULIN, Technicien, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

Article 2 : Missions

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David CHAULIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC152191dr08

Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source non scellée» délivrée à M. Isidro DA SILVA le 20 mars 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

Article 2 : Missions

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Isidro DA SILVA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC152190dr08

Décision portant nomination de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources radioactives scellées nécessaires à leur contrôle » et l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » Source non scellée et source scellée et générateur X » délivrée à Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA les 20 et 21 mars 2014 par CNRS Formation entreprises;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA, Ingénieure d'études, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

Article 2 : Missions

Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Yasmina SIDIBE BEN-SAHRA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC152189dr08

Décision portant nomination de M. Emmanuel VERON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision n°DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Source scellée et générateur X » délivrée à M. Emmanuel VERON le 30 mai 2012 par la Société Progray ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Emmanuel VERON, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14 septembre 2015.

Article 2 : Missions

M. Emmanuel VERON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Emmanuel VERON sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 octobre 2015

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR